

Réunion du 1<sup>er</sup> juillet 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient  
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Henri DREYFUS

Absent(s) : Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Marie-Dominique DREYSSE

Rapporteur : Monsieur Jean-Laurent VONAU

**N° CP/2013/467 - Equipements culturels et muséographie - 3223  
Attribution de subventions au titre de la politique  
muséographique**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les aides suivantes, conformément aux tableaux annexés :

- à la communauté de communes du Pays de La Petite Pierre, une subvention de 21 088,19 € ; le versement de cette subvention interviendra sur présentation des pièces justificatives certifiées par le comptable public attestant de la réalisation des opérations et au prorata de celles-ci, ainsi que du bilan financier
- au Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC), une subvention de 80 000 € maximum pour le programme d'actions 2013 de la conservation des musées et sites patrimoniaux du Parc naturel régional des Vosges du Nord ; le versement de cette subvention interviendra selon l'avenant de prolongation à la convention d'objectifs 2010-2012 conclue entre le Parc naturel régional des Vosges du Nord et le Département, approuvée par délibération du Conseil Général n° CG/2009/68 du 26 octobre 2009
- à la ville de HAGUENAU, une subvention de 3 500 € au titre du soutien aux actions culturelles et patrimoniales ; le versement de cette subvention interviendra sur présentation des pièces justificatives certifiées par le comptable public attestant de la réalisation de l'opération et au prorata de celle-ci, ainsi que du bilan financier et d'un rapport d'activité
- au Syndicat mixte du Musée "Lalique", une subvention de 50 000 € en vue de l'acquisition d'œuvres au titre de l'exercice 2013 ; le versement de cette subvention interviendra dès sa notification, selon les modalités prévues par la convention financière 2013 à intervenir entre le Syndicat mixte du Musée "Lalique" et le Département.

Elle approuve par ailleurs :

- la convention financière précisant les modalités de versement de la contribution statutaire du Département au Syndicat mixte du Musée "Lalique"
- la convention financière 2013 relative à l'acquisition d'œuvres pour le Musée "Lalique".

Elle autorise en outre son président à signer ces deux conventions, à intervenir entre le Syndicat mixte du Musée "Lalique" et le Département.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20130701-78377-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 09/07/13